

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 13 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Montmacq, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Rémy CUELLE, Maire.

Présents : Mrs Mmes ; Rémy CUELLE ; Daniel DUCROQUET, Christine LEHEUTRE ; Hervé LE DROUMAGUET ; Colette ZIRRELLI ; Maryse VOITANT ; Vincent FABRE ; Thierry MERLE ; Sandrine LÉPINE ; Isabelle ORRIERE ; Sandra SAVIGNI ; Annette HILD ; Philippe AIMÉ ; formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS : Mme Lucile DELASALLE, excusée.

Monsieur Patrick ALLARD, décédé ce jour, 13/09/2019.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIRS : NÉANT

SECRETARIE DE SÉANCE : Mme Colette ZIRRELLI.

Convocation du : 06/09/2019 **Affichage convocation** : 06 /09/2019.

affichage délibération 18/09/2019.

Conseillers en exercice : 14 **Présents** : 13 **Votants** : 13

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

P 1/2

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée, du décès ce jour, de leur collègue, Monsieur Patrick ALLARD., élu depuis 2008. Tous s'associent à la peine de la famille et lui présente leurs sincères condoléances. Il est observé une minute de silence en sa mémoire.

Le compte-rendu de la réunion du 14 juin 2019 est approuvé et signé.

Monsieur le Maire présente Madame Delphine DUCANCHEZ, qui va intégrer le personnel communal le 1^{er} octobre 201*9 en tant qu'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour remplacer Madame Laurence GOSSE, attachée, qui part en retraite au 1^{er} décembre 2019.

Rapport annuel du service public de l'eau 2018 du délégataire (SAUR) :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport annuel du service public de l'eau 2018 du délégataire (la SAUR), n'émet pas d'objection.

RIFSEEP : versement mensuel :

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 17 février 2017 instituant le régime indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (IFSE) dans le cadre du RIFSEEP,

Vu sa délibération du 07 décembre 2018 instituant le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) dans le cadre du RIFSEEP,

Considérant que dans ces 2 délibérations, il est stipulé que le versement sera annuel,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE que l'IFSE et le CIA seront versés mensuellement aux agents communaux avec effet rétroactif).

Indemnité représentative de logement des instituteurs – exercice 2019 : avis.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la lettre de Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 24 juin 2019 concernant le taux de progression pour 2019 de l'indemnité représentative de logement des instituteurs,
DÉCIDE de retenir comme taux pour 2019, le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac estimé à 0,9 %.

Enquête publique conjointe sur les demandes d'autorisation environnementale et de défrichement présentées par la société LAFARGEHOLCIM GRANULATS en vue d'exploiter une carrière alluvionnaire sur le territoire de la Commune de PIMPREZ ;
AVIS

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique et après en avoir délibéré,

- Pense que le réseau routier, notamment la route de Bailly et les voies environnantes ne sont pas adaptées au trafic que cela génèrera ;
- Qu'en sera-t-il des nuisances sonores et des risques de pollution pour les nappes phréatiques ?
- Par quoi sera rebouché cet énorme trou (gravats du futur grand Paris... ?)
- Quel avenir sera donné à cet carrière à la fin de son exploitation ?

De ce fait, le Conseil Municipal émet un AVIS DÉFAVORABLE à cette demande.

Indemnité de conseil 2019 de Mme WATIN, receveur municipal : soit 284,16 € nets.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Il est fait part des cartes postales reçues.

Monsieur le Maire fait le point des travaux terminés, en cours et à venir.

Délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre ;

Le Maire,
Rémy CUELLE.

